

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à votre parcelle.



- **COLZA** : Continuer d'observer les larves d'altises
- **CÉRÉALES D'HIVER** : Vols de pucerons en baisse mais des parcelles non protégées éventuellement colonisées, limaces toujours actives avec de nouveaux dégâts.
- **MAÏS** : carte risque pyrale 2017

COLZA

Stades

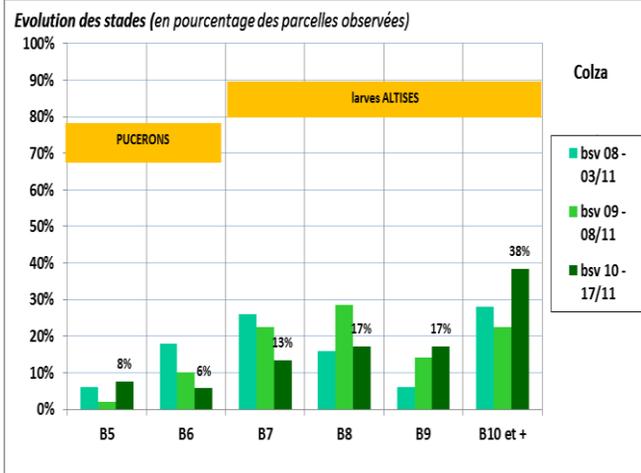
52 parcelles ont été observées cette semaine.

86% des colzas ont dépassé le stade 6 feuilles vraies. Les situations sont diverses : les colzas les plus en retard sont au stade « 5 feuilles » alors que les plus avancés peuvent présenter une légère élongation. La très grande majorité est maintenant bien développée pour passer l'hiver.

Quelques pesées nous sont parvenues avec des biomasses variant de 1.3 kg/m² à 1.6 kg/m². **Un bilan plus complet sera effectué la semaine prochaine.**



colza élévation 2 cm- C Gazet



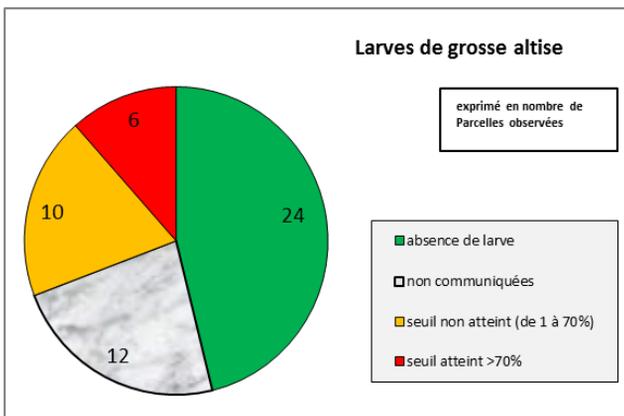
Larves d'altise : observez-les dans les pétioles

Des larves d'altises sont observées dans 16 parcelles (cf. graphe). Leur présence est très hétérogène entre parcelles : de 5 à 65% des plantes touchées pour les 10 parcelles en dessous du seuil et de 70 à 100% pour les 6 parcelles dépassant le seuil.

Seuil larves d'altise : 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie de larves d'altises (ce qui équivaut à environ 2-3 larves par plante).

Hors réseau, 5 observations flottantes ont été réalisées en Picardie avec un nombre de pieds touchés de 0%, 2%, 15% et 20% (2 parcelles) de pieds touchés.

Nous sommes dans la pleine période potentielle de présence du premier stade larvaire. L'observation des galeries et des larves dans les pétioles est donc vivement conseillée.



Larve altise dans tige et pétiole C Gazet

Charançon du Bourgeon Terminal : risque toujours faible

Quelques rares charançons ont été piégés en cuvette dans 3 parcelles. Sauf évènement inattendu, **on peut considérer que la période de vols est terminée.**

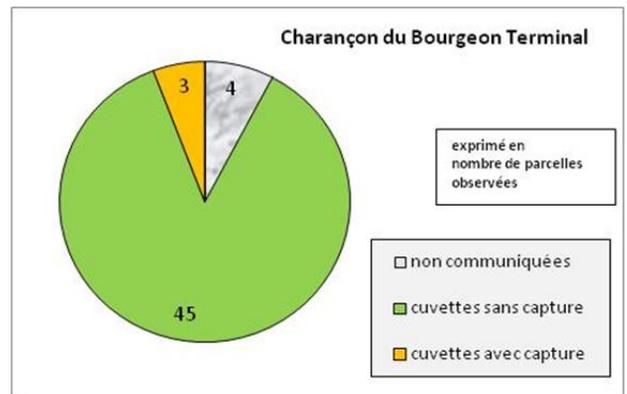
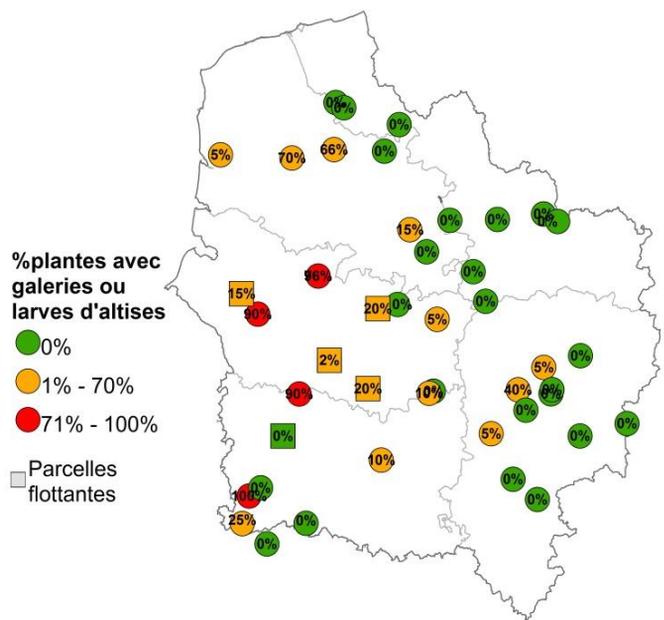
Autres ravageurs

2 parcelles présentent des dégâts de mouche du chou. Quelques dégâts de noctuelles sont signalés dans deux parcelles

Une observation exceptionnelle et ponctuelle de pucerons verts (avec 45% des plantes touchées) a été réalisée sur un colza au stade 5 feuilles à Courbes (Aisne) .



Dégât mouche du chou_MRouxDuparque_CA02



Maladies

Des macules de phoma sont signalées dans 14 parcelles avec 1 à 25% des plantes touchées et 75% des plantes touchées dans 1a parcelle . Les macules ne sont pas systématiquement synonymes de nécrose au collet au printemps notamment grâce à la résistance variétale. Le choix de variétés résistantes est le moyen de lutte le plus efficace contre la maladie.

Une observation d'oïdium est constatée sur 40% des plantes d'une parcelle. La maladie n'est pas nuisible à cette période de l'année.



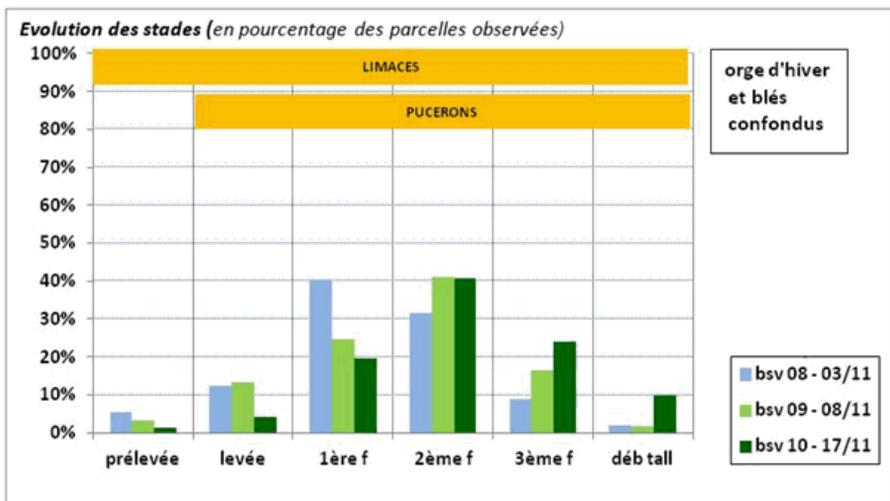
colza macules phoma C. Gazet

CÉRÉALES D'HIVER

Stades observés sur blé et orge, activité des limaces et des pucerons

Les stades évoluent doucement cette semaine, 40% des parcelles sont à « 2 feuilles ».

Les pucerons ont vu leur activité perturbée par la météo (vent et pluie) et les captures diminuent cette semaine mais les céréales ne sont pas encore tirées d'affaire. Des températures de l'ordre de 10°C comme ces jours-ci leur sont toujours favorables : suite aux enseignements de la dernière campagne, il faut rester prudent et continuer à observer leur activité en fonction des conditions météorologiques, et notamment des températures, des semaines à venir.



Seuil de nuisibilité pucerons automne, jusqu'au stade début tallage : 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quel que soit le niveau d'infestation.

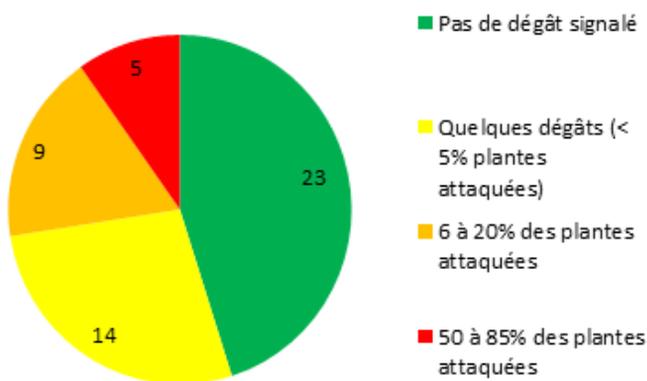
L'activité des limaces se poursuit à la faveur des conditions météo actuelles humides et relativement douces.

Les relevés de pièges indiquent une moindre activité des limaces cette semaine, mais elles sont encore présentes : sur 10 pièges relevés, 3 n'ont pas enregistré de limaces, mais 1 parcelle est à 13 captures. Les 6 autres parcelles sont entre 1 et 4 captures seulement.

Dans certaines parcelles non protégées, les dégâts peuvent parfois être très importants (5 parcelles du réseau présentent par exemple des pourcentages de plantes attaquées entre 50 et 85% !)

La vigilance est donc toujours d'actualité, d'autant plus que la très grande majorité des parcelles est encore au stade sensible, avec 85% des parcelles comprises entre 1 et 3 feuilles.

Les 2 types de limaces (grises ou noires) sont piégées cette semaine.



Dégâts de limaces : Nombre de parcelles observées cette semaine

Seuil de nuisibilité limaces

1 à 20 limaces piégées / m² : risque faible continuer le suivi

20 à 50 limaces piégées / m² : risque modéré, surveiller la présence de dégâts sur plantes.

Plus de 50 limaces piégées / m² : risque élevé, il est nécessaire de réduire les populations préventivement à l'observation de dégâts.

Rappel : un pied est noté touché quand il présente des traces de morsures, ce qui ne signifie pas qu'il va disparaître.

Attention : ces seuils sont valables pour le protocole de piégeage du BSV (4 pièges humides de 0.25m² sans appâts). Si vous utilisez un autre protocole, le seuil peut être différent.



Limace noire sur grain germé – c.Gazet



Dégâts de lapins sur blé - C Gazet

MAÏS

Evaluation du risque pyrale du maïs pour 2017

Le niveau d'attaque de la pyrale du maïs peut se définir à partir d'un niveau de risque potentiel. Celui-ci prend en compte le nombre de larves présentes dans les cannes de maïs à la récolte précédente:

- moins de 0,5 larve par pied, le risque est faible (point vert)
- au-delà de 0,8 larve par pied, la zone est à risque fort (point rouge), les cultures de maïs à venir sur ces parcelles ou à proximité, sur précédent maïs ou non, nécessiteront une forte vigilance
- entre 0,5 et 0,8 larve par pied, (point orange) le niveau d'infestation à venir dépendra des choix agronomiques du maïsiculteur : broyage des cannes, labour, rotation, mode d'implantation de la culture suivante.

Il s'agit d'une **évaluation prévisionnelle** du risque de présence de l'insecte pour l'année 2017, avant l'application des méthodes prophylactiques de l'automne 2016.

Pour analyser ce risque, nous réalisons un **comptage de plantes présentant au moins un symptôme de dégât de pyrale** : casse de plante, sciure, trou de dans la tige, dégâts sur épi...



Casse de la tige sous l'épi



Sciure



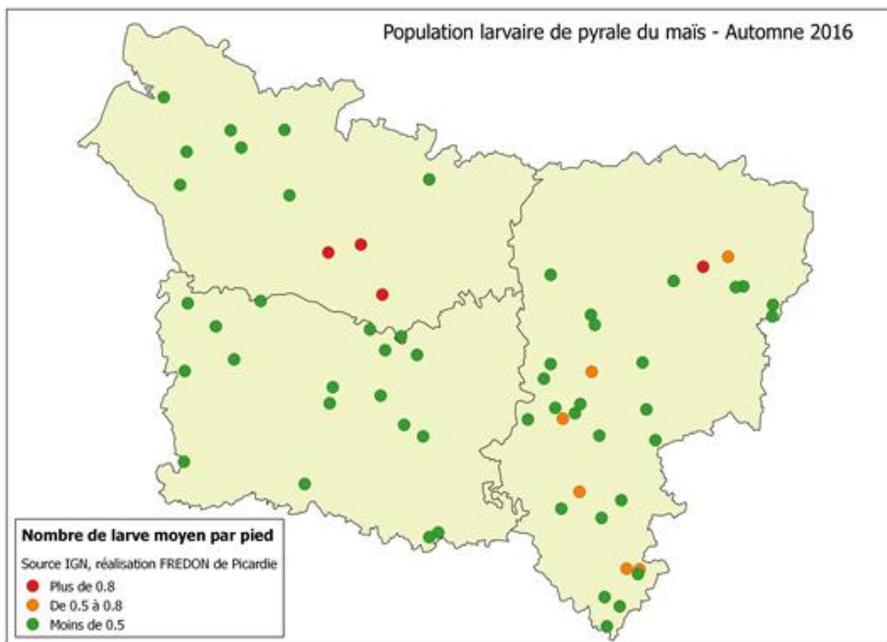
Larve de pyrale

Photos : Claude Gazet (CA59/62)

Nord-Pas-de-Calais :

La zone historique Nord Pas de Calais n'étant pas a priori à risque et les observations de l'automne 2016 l'ayant confirmé, la diffusion d'une carte pour cette zone ne nous a pas semblé utile.

Picardie :



Les zones à "risque pyrale du maïs" seront celles où l'on a observé à l'automne avant récolte du maïs 2016, **des populations larvaires supérieures à 0,8 larve par pied en moyenne**. Dans ce cas les parcelles 2017 en monoculture ou à proximité du comptage seront en zone à risque et nécessiteront une forte vigilance.

Si les comptages larvaires se situent entre 0.5 à 0.8 larve par pied, les cultures de maïs de 2017 sur la parcelle en monoculture ou sur une parcelle à proximité du comptage seront en zone à **risque moyen**. S'il y a un labour, la destruction des larves diapausantes sera forte et la parcelle de maïs en 2017 sera peu concernée par un risque d'attaque de la pyrale. Par contre, si les cannes sont laissées en surface, la conservation des larves est maximale et le risque devient important pour les parcelles toutes proches ou en monoculture en 2017. Dans le cas d'un maïs ensilage, on considère que pour un comptage larvaire entre 0.5 et 0.8, le risque d'attaque sera peu pénalisant.

En dessous d'un comptage de 0.5 larve par pied, le risque de dégâts pour un maïs implanté en 2017 dans cette zone sera **très faible**.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : **Céréales** : F. Dumoulin - Chambre d'Agriculture de l'Oise, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais **Colza** : A. Van Boxsom - Terres Inovia, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. **Maïs** : V. Duval - Fredon Picardie, B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. **Protéagineux** : V. Duval - Fredon Picardie, A. Tournier - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. **Lin** : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme et D.CAST - Arvalis Institut du Végétal, A. Douilly - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. **Betteraves** : H. Hemeryck - Chambre d'Agriculture de l'Oise, Vincent Delannoy, P. Delefosse - ITB, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais **Luzerne** : T. Leroy - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Avec la participation de : ACOLYANCE, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERENA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, Claye agri, Defieives, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Dupont de Nemours, Florimond Desprez, Ets Bitz, Ets Bully, Ets Charpentier, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genech, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, La Flandre, L.A. Linière, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoce, NORIAP, OPERA, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SETA de Bapaume, Syngenta, Ternovéo, Tereos, Ternovo, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Uneal, Union de la Scarpe, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaey Frères, Vaesken, VIVESCIA.

MM. Bécue, Yves Courtaux, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Sébastien Dereudre, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratel, Benoit Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Jean Marie Vion, Mmes Christine Machu (EARL du moulin de pierre), Isabelle Verstaen

Coordination et renseignements : [Jean Pierre Pardoux](#) - Chambre d'Agriculture de la Somme, [Samuel Bueche](#) - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : [Virginie Vasseur](#) - Chambre régionale d'Agriculture Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la [DRAAF Nord-Pas-de-Calais-Picardie](#) et des [Chambres d'Agriculture Hauts-de-France](#)

Avec la participation de :

